



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 22 mai 2014

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 15 mai 2014		
Date d'affichage 15 mai 2014		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service urbanisme – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0		

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, PICOT Joël, BORELLI Huguette, CHAOUICHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline.

Procurations :

TREQUATTRINI Pascale donne procuration à RAVINAL Danièle,
RE Daniel donne procuration à BOUBEKER Patrick,
CREMADES Laurence donne procuration à GARRON André

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAOUICHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Code général des impôts prévoit que dans chaque commune de plus de 2000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué (madame Danièle RAVINAL) et de huit commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Ainsi, suite au scrutin des 23 et 30 mars 2014, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID.

Pour cela, le conseil municipal doit proposer une liste comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants. Cette liste sera adressée au directeur départemental des finances publiques qui désignera les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants.

Il est rappelé que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes locales.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

D'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts (à savoir : taillis simples, taillis sous futaies feuillues, futaies résineuses, futaies mixtes, peupleraies, oseraies) d'une superficie suffisantes, et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts, notamment l'article 1650,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit proposer une liste de seize membres titulaires et seize membres suppléants parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques désignera les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la commission communale des impôts directs (CCID),

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **PROPOSE** la liste ci-dessous.

	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
1	ALLIONE	PIERRE	LE CROS DE LONGAGNE	83210	SOLLIES-PONT
2	BAGUR	JEAN-BERNARD	260, AVENUE DES FOURCHES	83210	SOLLIES-PONT
3	BERTIN (HORS COMMUNE)	RICHARD	LES SELVES	83210	SOLLIES-VILLE
4	BONIFAY	ROSE-MARIE	13 A FAUBOURG NOTRE DAME	83210	SOLLIES-PONT
5	BORELLI	HUGUETTE	11 AVENUE DE LA FERRAGE	83210	SOLLIES-PONT
6	BREMOND (BOIS)	MARGUERITE	748 AVENUE DES SENES	83210	SOLLIES-PONT
7	CARLIER	PHILIPPE	5, AVENUE DU 6EME RTS	83210	SOLLIES-PONT
8	CLIQUENOIX	CHRISTIAN	515, chemin du bois de Maraval	83210	SOLLIES-PONT
9	DUPONT	GENEVIEVE	6 CARRIERO DEI DINDOULETTO	83210	SOLLIES-PONT
10	DURIER	ANDRE	AVENUE DE LA FERRAGE	83210	SOLLIES-PONT
11	FABRE	DIDIER	605 CHEMIN DE LA SAUVEBONNE	83210	SOLLIES-PONT
12	GHIGLIONE	JEAN-CLAUDE	780, CHEMIN DES PACHIQUEOUS LE MICOCOULIER N°21	83210	SOLLIES-PONT
13	GRIMARD	JACQUES	CHEMIN DE LA VERTE VALLEE	83210	SOLLIES-PONT
14	GUERRUCCI	ALBERT	CHEMIN DES BARTAVELLES	83210	SOLLIES-PONT
15	GUIGOU (BOIS)	JEAN	614, CHEMIN DES SUIVIERES	83210	SOLLIES-PONT
16	IVOL	MIREILLE	RUE DE LA SERRE	83210	SOLLIES-PONT
17	KASPERSKI	CHRISTOPHE	MONTEE DE LA GARRIGUE	83210	SOLLIES-PONT
18	LACHIZE	GERARD	390, CHEMIN DES RUSCATS	83210	SOLLIES-PONT
19	LARIO	CHRISTIAN	LOT LE SARRAIRE IMPASSE DES CERISIERS	83210	SOLLIES-PONT
20	LAUNAY	MICHEL	72, ALLEE DES GLAIEULS	83210	SOLLIES-PONT
21	LAURERI	ANDRE	AVENUE DES FOURCHES	83210	SOLLIES-PONT

22	LE TALLEC	JEAN-CLAUDE	IMPASSE DE LA TOUR	83210	SOLLIES-PONT
23	MAESTRACCI	SYVIE	RESIDENCE LES FILLOLS 2, IMPASSE DES FILLOLS	83210	SOLLIES-PONT
24	MARCEL	MICHELE	30, CHEMIN DES RUSCATS	83210	SOLLIES-PONT
25	MICOSSI	PHILIPPE	811, CHEMIN DES FOURCHES	83210	SOLLIES-PONT
26	MILLOCHAU	GERARD	15, AVENUE DU SOUS-MARIN CASABIANCA	83210	SOLLIES-PONT
27	RAFFIN	CHRISTIAN	QUARTIER DES LAUGIERS AVENUE DES FOURCHES	83210	SOLLIES-PONT
28	RAVINAL	MARTINE	IMPASSE DES FAUVETTES	83210	SOLLIES-PONT
29	TANDONNET	GERARD	CHEMIN DES AIGUIERS	83210	SOLLIES-PONT
30	TREQUATTRINI	PASCALE	105, MONTEE DU CIMETIERE	83210	SOLLIES-PONT
31	VACCARO (HORS COMMUNE)	MARYSE	CHEMIN DES AIGUIERS	83210	SOLLIES-VILLE
32	ZURIGO	GUY	3, RESIDENCE CASALIVA LA PEIROIARD	83210	SOLLIES-PONT

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le directeur départemental des finances publiques du Var et à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 27 MAI 2014
et publication ou notification du 28 MAI 2014



